

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Décès de S. A. S. la Princesse Douairière de Monaco.
Arrivée de la Famille Souveraine.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant convocation du Conseil National en session extraordinaire.
Arrêté municipal concernant le prix du pain.

CABINET CIVIL DE S. A. S. LE PRINCE :

Jours et heures d'audience de M. le Chef du Cabinet Civil.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Lycée de Garçons et Cours Secondaire de Jeunes Filles.
— Résultats des examens. — Congés de Noël et du nouvel An.

Écoles Primaires. — Congés de Noël et du nouvel An.
Fermeture des Bureaux à l'occasion des fêtes de Noël et du nouvel An.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Décès de M. Batard-Razelière.
Représentation de S. A. S. le Prince et des Autorités monégasques aux obsèques de S. G. M^{gr} Chapon, Evêque de Nice.

Société des Conférences. — Le peintre Louis David, par M. Hubert Morand ; Les merveilles de la vie des insectes, par M. Pouthier.

LA VIE ARTISTIQUE :

Dans les Concerts.

MAISON SOUVERAINE

Une triste nouvelle est arrivée avant-hier mardi, dans la Principauté : S. A. S. la Princesse douairière de Monaco, Marie-Alice Heine, succombait à une courte maladie qui l'avait retenue à Paris. Née à la Nouvelle-Orléans (États-Unis d'Amérique), le 16 février 1857, Elle était dans la soixante-neuvième année de Son âge et rien ne pouvait faire présager qu'Elle dût s'éteindre aussi rapidement.

Fille du célèbre banquier Michel Heine et de Marie-Amélie Miltenberger, Elle s'était mariée en premières noces, le 27 février 1875, avec Marie-Odet-Richard-Armand Chapelle de Jumilhac, duc de Richelieu et de Fronsac. Cette union avait été brisée prématurément, le 28 juin 1880, par la mort du duc de Richelieu. Elle avait donné naissance à deux enfants : un fils, Armand, qui porte le titre ducal de ses aïeux ; une fille, Odile, qui est devenue en 1905 la comtesse Gabriel de la Rochefoucauld.

Le mercredi 30 octobre 1889, quelques semaines seulement après le décès de S. A. S. le Prince Charles III, qui avait envisagé avec faveur ce mariage et lui avait donné son plein consentement, la Duchesse de Richelieu avait épousé d'abord à la Légation de Monaco, puis à la Mairie du huitième arrondissement de Paris, S. A. S. Albert I^{er}, Prince régnant de Monaco. La bénédiction nuptiale avait été donnée le lendemain en la chapelle de la Nonciature de Paris, en présence de Sa Grandeur M^{gr} Theuret, évêque de Monaco, par S. Exc.

M^{gr} Rotelli, archevêque de Pharsale et nonce apostolique.

Le Prince Albert et la Princesse Alice avaient fait Leur première entrée solennelle à Monaco le dimanche 12 janvier 1890. Les fêtes qui eurent lieu à cette occasion ont laissé un souvenir vivace dans la mémoire des Monégasques. Toute la population était heureuse d'accueillir par ses chaleureuses acclamations les nouveaux Souverains. Elle connaissait déjà les éminentes qualités qui paraient la jeune Princesse, elle savait ce qu'elle pouvait attendre de Sa bienfaisance et de Sa générosité. Elle fut séduite, dès le premier abord, par Sa bonne grâce et par Sa parfaite amabilité. Une bienveillance qui emportait tous les cœurs, Lui gagnait les plus respectueuses sympathies.

Le Prince Albert gouvernant et administrant souverainement la Principauté, la Princesse Alice s'était réservé le domaine de la charité. Elle s'intéressa donc à toutes les œuvres de bienfaisance dont Elle encouragea l'essor ; Elle distribua de larges secours à toutes les misères dont il suffisait de Lui présenter le tableau. Jamais un malheureux ne s'adressait en vain à Ses sentiments généreux. Elle visitait fréquemment hôpitaux et écoles, écoutait toutes les doléances. L'Institut ophtalmologique qui porte Son nom fut créé par Ses soins.

Elle se donna également pour tâche de développer le goût des arts dans la Principauté. Grâce à Elle, le Palais connut de brillantes réceptions. Elle n'en ouvrait pas seulement les portes à l'aristocratie ; Elle aimait à y réunir les enfants des écoles et leurs parents, témoignant ainsi de Son affection pour les humbles. Aussi Ses sujets avaient-ils conçu pour Elle une affectueuse vénération.

S. A. S. le Prince Albert avait voulu enfin L'associer à Ses travaux scientifiques. Il L'avait emmenée plusieurs fois en croisière ; Il avait donné Son nom à deux de Ses navires d'exploration. L'inscription de la Princesse Alice au fronton du Musée Océanographique rappellera perpétuellement aux visiteurs et aux savants les succès des campagnes placées sous ce Haut patronage.

Depuis plus de vingt ans, la Princesse avait fixé Sa résidence soit à Londres, soit au château du Haut-Buisson, dans la Sarthe. Mais Elle n'avait pas voulu se laisser oublier dans la Principauté : Elle continuait à participer aux œuvres de bienfaisance ; les Colonies française et italienne éprouvaient chaque année les effets de Sa générosité.

Sa mémoire était conservée fidèlement à Monaco. Elle n'y sera pas oubliée.

Aussitôt que la funèbre nouvelle a été connue, l'étendard princier a été amené à mi-hauteur de la hampe ; les drapeaux ont été mis en berne

sur les édifices publics ainsi qu'au siège du Consulat Général de France et du Consulat d'Italie, et y resteront jusqu'à samedi inclus, jour des obsèques à Paris.

Toutes les personnalités, les autorités, les fonctionnaires se sont empressés de s'inscrire sur les registres du Palais.

S. Exc. M. le Président de la République et S. Exc. M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, ont chargé M. le Baron Pieyre, Consul Général de France à Monaco, de transmettre à S. A. S. le Prince Souverain et à la Famille Princièrè leurs sentiments de sympathie à l'occasion du décès de S. A. S. la Princesse Douairière.

Dès hier matin, le Consul Général de France s'est acquitté de cette mission auprès de M. Fuhrmeister, Conseiller Privé, Chef du Cabinet Civil du Prince.

Son Altesse Sérénissime, très touchée de cette démarche, a aussitôt chargé Son premier Aide de camp, le Général Roubert, de se rendre au Consulat Général pour prier le Baron Pieyre de faire parvenir Ses vifs remerciements et ceux de la Famille Princièrè à M. le Président de la République et à M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères.

De son côté, M. le Chev. Off. Pittalis, Consul d'Italie, s'est rendu auprès de M. le Conseiller Privé, Chef du Cabinet Civil, pour le prier d'offrir à la Famille Souveraine ses respectueuses condoléances personnelles et celles de la Colonie Italienne de la Principauté.

S. A. S. le Prince a chargé Son premier Aide de camp, le Général Roubert, de se rendre au Consulat d'Italie pour prier M. Pittalis d'agréer lui-même et de transmettre à la Colonie italienne de la Principauté Ses sincères remerciements.

Comme il est indiqué plus haut, les obsèques de S. A. S. la Princesse Alice seront célébrées samedi prochain à Paris.

S. A. S. le Prince Souverain, accompagné du Chef de Son Cabinet Civil, M. le Conseiller Privé Fuhrmeister, a quitté la Principauté aujourd'hui par le rapide de 13 heures 23 pour assister à la cérémonie.

Par le même train sont également partis M. Médecin, Maire, et M. Théophile Gastaud, troisième adjoint, pour représenter la ville et la population monégasque aux funérailles.

Un service funèbre sera célébré ici le samedi 2 janvier, à 10 heures, en l'église cathédrale.

Les représentations théâtrales, les concerts et les réjouissances seront supprimés les samedis 26 décembre et 2 janvier.

La durée du deuil est fixée à un mois.

La Principauté a chaleureusement manifesté, lundi dernier, son respectueux attachement à la Famille Princièrè, à l'occasion du retour de S. A. S. le Prince Louis II et de S. A. S. le Prince Pierre qu'accompagnaient LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier.

S. A. S. la Princesse Héréditaire, ayant tenu à demeurer auprès de S. A. S. la Princesse Douairière dont la santé se trouvait ébranlée, avait dû retarder Son voyage.

Les monuments publics et la plupart des habitations privées étaient pavoisés. L'avenue de la Gare, l'entrée de la rue Grimaldi, la place d'Armes, la rue du Tribunal et la place du Palais avaient été ornées de drapeaux et d'oriflammes.

Une foule nombreuse s'était portée aux abords de la Gare et sur les voies que devaient parcourir les voitures princières. Sur la place de la Gare, était rangée la Compagnie des Sapeurs-Pompiers sous les ordres du Capitaine Rafin. La Musique Municipale était massée devant l'entrée de la salle des pas-perdus. Un service d'ordre, sous la direction de M. Mallet, était assuré par le Commissaire Central et les Commissaires de la Condamine et de Monaco. Le long du parcours étaient rangés les enfants des écoles sous la surveillance de leurs maîtres. Place du Palais, la Compagnie des Carabiniers, sous les ordres du Lieutenant Kah, était groupée autour de son étendard.

Longtemps avant l'heure fixée, les personnalités officielles gagnent le quai d'arrivée. S. Exc. M. le Ministre d'État et le Général Roubert, premier Aide de camp, sont en petite tenue.

On remarque la présence de M^{me} la Comtesse Gastaldi et de M^{me} Jean Barthoioni, Dames d'honneur.

Au moment où le train franchit la frontière monégasque, la batterie du Palais commence à tirer les salves réglementaires. A midi 10 exactement, le train entre en gare. S. A. S. le Prince Souverain est salué, à Sa descente du wagon princier, par S. Exc. M. Piette et par le Général Roubert. S. A. S. le Prince Pierre, que suivent LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier, met à son tour pied à terre. M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Chef du Cabinet civil, et M. Melin, Secrétaire particulier, qui accompagnaient les Princes, descendent également du train.

Leurs Altesses Sérénissimes S'entretiennent quelques instants avec plusieurs des personnalités présentes, puis, saluées sur Leur passage, gagnent le salon d'honneur, accompagnées par S. Exc. le Ministre d'Etat, M. le Conseiller privé Fuhrmeister et M. le Général Roubert.

Dans le salon d'honneur, quatre jeunes filles monégasques, portant les couleurs nationales, offrent à S. A. S. le Prince Souverain une magnifique gerbe de fleurs. Puis l'une d'elles, M^{lle} Charlotte Aureglia, récite un compliment que Leurs Altesses Sérénissimes écoutent avec bienveillance et dont Elles daignent accepter le texte calligraphié et relié sous une couverture aux Armoiries Princières. Leurs Altesses Sérénissimes remercient M^{lle} Aureglia et ses compagnes et sont saluées, à Leur sortie du salon d'honneur, par S. G. M^{sr} Clément, Evêque de Monaco, et par M^{sr} Perruchot, Vicaire Général, qui reviennent des obsèques de M^{sr} Chapon, Evêque de Nice.

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers rend les honneurs, les clairons sonnent « Aux

champs » et la Musique Municipale fait entendre l'*Hymne Monégasque*.

S. A. S. le Prince Louis II, S. A. S. le Prince Pierre prennent place dans Leur voiture. La foule se découvre sur Leur passage, tandis que les enfants des écoles poussent des vivats en agitant leurs chapeaux.

M^{me} la Comtesse Gastaldi, le Général Roubert et M. Adolphe Fuhrmeister montent dans la seconde voiture.

Les Enfants Princières, accompagnés de Leur nurse, et M^{me} Jean Bartholoni occupent la troisième voiture.

Sur la place du Palais, la Compagnie des Carabiniers rend les honneurs; les clairons et tambours sonnent et battent « Aux champs »; les Scouts de Monaco rendent également les honneurs.

A Leur entrée au Palais, le Prince Souverain et le Prince Pierre ont été salués par les Membres de Leurs Maisons. Enfin Leurs Altesses Sérénissimes, par le grand escalier de marbre et la Galerie d'Hercule, ont gagné Leurs appartements particuliers.

Au passage du Prince Souverain et du Prince Pierre en gare de Nice, M. Veillon, Vice-Président du Conseil de Préfecture, a salué Leurs Altesses Sérénissimes au nom de M. le Préfet des Alpes-Maritimes retenu aux obsèques de M^{sr} Chapon.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 396.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 26 de la Loi Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

Vu l'article 2 (2^{me} alinéa) de l'Ordonnance du 15 avril 1911 sur le fonctionnement du Conseil National ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Le Conseil National est convoqué en session extraordinaire pour le lundi 28 décembre 1925.

ART. 2.

L'ordre du jour de cette session est ainsi fixé :

- 1° Budget de l'exercice 1926 ;
- 2° Communications du Gouvernement.

ART. 3.

La session extraordinaire prendra fin le jeudi 31 décembre 1925.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-trois décembre mil neuf cent vingt-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police Municipale ;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A dater du 24 décembre 1925, le prix de vente du pain, est fixé comme suit :

Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0.70,

du poids maximum de 1 k. 200, le kilog. 1^{fr}55

Pain dit « flûte », la pièce de 330 grammes

au minimum..... 0^{fr}95

Pain dit de « fantaisie », le kilog..... 1^{fr}95

ART. 2.

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concernant le pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 22 décembre 1925.

Le Maire,
ALEX. MÉDECIN.

CABINET CIVIL DE S. A. S. LE PRINCE

Par ordre de S. A. S. le Prince, M. le Conseiller Privé, Chef du Cabinet Civil, recevra les personnes qui lui en feront la demande *par avance*, aux jours et heures qui suivent : lundis, mercredis et vendredis, de 10 heures à midi. En dehors de ces jours et heures, aucune audience ne sera accordée sous aucun prétexte.

AVIS & COMMUNIQUÉS

LYCÉE DE GARÇONS
ET COURS SECONDAIRE DE JEUNES FILLES

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Nouvel An, les classes seront suspendues du 24 décembre 1925 inclus au 3 janvier 1926 inclus.

Les élèves sortiront le mercredi soir 23 décembre, après les classes et études ; ils rentreront le lundi matin 4 janvier, à l'heure réglementaire.

..

Résultats complets obtenus au Baccalauréat
(Année 1925)

LYCÉE DE GARÇONS.

Reçus :

Deuxième Partie. — *Mathématiques* : Bègue Marcel ; Cerutti Jean ; Chauvet Jean ; Ferran Michel ; Grassi Antoine, mention Assez Bien ; De Lagarde Jacques ; Stemler Guy ; Tiranty Jean.

Philosophie : Allias André, mention Assez Bien ; Boisson Robert, mention Assez Bien ; Calnibalosky Alex ; Maurin André ; Palmaro Auguste ; Rostan Clément ; Renard André ; Barbéra Lucien ; Tarello Taul.

Première Partie. — *Latin-Langues Vivantes* : Casta Camille ; Suche Charles ; Bernard Yves, mention Assez Bien ; de Monseignat Jacques ; Picot La Beaume René.

Latin-Sciences : Bosio Francis ; Brémond Marcel.

Sciences-Langues Vivantes : Goiran Marcel ; Maccario Antoine, mention Assez Bien ; Nicolai Auguste, mention Bien ; Poncet Prosper ; Raymond Georges ; Roux Raymond ; Latil Aimé, mention Assez Bien ; Semeghini Robert.

ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES.

Reçus :

Deuxième Partie. — *Philosophie* : Bonavita Ca-

mille ; Carruggi Joséphine, mention Bien ; Péli-sier Clémence.

Admissible : Aimino Josette.

Première Partie. — *Latin-Langues Vivantes* : Reçus : Aschier Jeanne ; de Campredon Andrée ; Rochet-Gouthier Etienne, mention Assez Bien ; Saytour Jane.

Admissible : Albin Emma.

Sciences-Langues Vivantes : Reçue : Firly Suzanne, mention Assez Bien.

Présentés : 57. — Admissibles : 43 (dont deux gardent le bénéfice de l'admissibilité pour juillet prochain). — Reçus : 40.

Huit mentions Assez Bien et deux mentions Bien. — Total : dix mentions.

ECOLES PRIMAIRES

Les vacances de Noël et du Nouvel An ont été fixées comme suit :

Sortie : le 23 décembre 1925, après les classes du soir ;

Rentrée : le 4 janvier 1926, à 8 heures du matin.

Les fêtes de la Noël et du jour de l'An tombant un vendredi, les bureaux des Administrations publiques de la Principauté seront fermés les samedi 26 décembre courant et samedi 2 janvier prochain.

ECHOS & NOUVELLES

On a appris avec regret dans la Principauté la mort de M. Batard-Razèhère, Inspecteur Général des Ponts-et-Chaussées, Conseiller Privé de S. A. S. le Prince, né à Paris, le 15 mai 1860, et décédé dans la même ville le 12 de ce mois.

Les obsèques ont eu lieu à Marseille, dans la matinée du 19, en l'église des Réformés.

S. A. S. le Prince avait daigné se faire représenter par le Capitaine de Serres de Mesplès ; le Gouverneur Princier avait délégué M. l'Ingénieur Chauvet.

Au cimetière, M. Chauvet a, au nom du Gouvernement et du Service des travaux du port, salué la dépouille mortelle de M. Batard-Razèhère en rappelant les importants ouvrages de la Principauté auxquels son nom restera attaché.

S. A. S. le Prince a tenu à se faire représenter, lundi dernier, aux funérailles de S. G. M^{gr} Chapon, Evêque de Nice, par M. le Capitaine de Serres de Mesplès, Commandant de Ses carabiniers.

Parmi les évêques qui précédaient le corbillard, on remarquait S. G. M^{gr} Clément, Evêque de Monaco, et, dans les rangs du haut Clergé, M^{gr} Perruchot, Vicaire Général.

Dans l'immense cortège, la Principauté de Monaco était représentée par M. Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat, pour le Gouvernement Princier, et par M. Paul Cioco, Conseiller Communal, pour la Municipalité Monégasque.

M. le Secrétaire d'Etat Roussel, empêché, avait fait parvenir ses condoléances à M^{gr} Ricard, Administrateur apostolique du diocèse.

M. Hubert Morand, critique d'art au *Journal des Débats*, a parlé, samedi dernier, devant un nombreux auditoire, du peintre Louis David qui mourut dans l'exil il y a cent ans après avoir été l'organisateur des fêtes de la Révolution, le peintre officiel de l'Empire et, ce qui vaut mieux, après avoir ramené l'Ecole française au goût de la vérité, de la simplicité et au sentiment de la grandeur.

M. Hubert Morand rend à l'illustre artiste le culte qui est dû à son génie et la place dans l'histoire de l'art que lui méritent ses majestueuses compositions mythologiques et historiques et peut-être plus encore ses merveilleux portraits.

M. Morand ne se dissimule pas les faiblesses de

l'homme et reconnaît que son caractère ne fut pas à la hauteur de son talent : « Grand homme, non, dit-il en terminant, mais grand artiste certainement, et l'un des plus grands qui soient. »

On ne peut que souscrire à cette appréciation en contemplant les effigies étonnantes de naturel et de pénétration qui sont projetées sur l'écran et que le conférencier souligne d'un lumineux commentaire. On se trouve bien en présence d'un des plus prodigieux peintres de la figure humaine. La perfection un peu froide mais si noble de ses grandes compositions ne doit pas faire oublier le souci de vérité avec lequel elles ont été établies. David avait soin de peindre tous ses personnages nus de manière à bien fixer leur anatomie et à ne disposer les draperies ou les vêtements que sur des corps solidement construits. Sa maîtrise à diriger les effets de lumière, saisissante, entre autres, dans la Cérémonie du Sacre, son art d'équilibrer les groupes, de faire converger les lignes, toutes ces qualités par lesquelles un grand peintre domine son sujet, éclatent dans ses toiles et imposent l'admiration. Mais on peut préférer encore à sa peinture d'apparat son œuvre intime, ces portraits d'une si rare élégance dans la simplicité, d'une vie si intense, d'une observation si aiguë, où l'artiste dérobe au modèle son secret et le fixe dans un éclair du regard, un pli de la bouche, un frémissement quasi imperceptible et qui pourtant nous livre l'être lui-même.

Cette belle conférence était utile pour remettre à sa vraie place un artiste dont la renommée eut à souffrir des querelles d'école, mais qui doit être considéré comme une des gloires les plus incontestables de la peinture.

Mercredi dernier, les merveilles de la vie des insectes ont été exposées dans une conférence aussi savante que littéraire par M. Pouthier, Directeur de l'*Insectarium* de Menton.

Le conférencier a montré dans le détail l'art et le travail prodigieux des abeilles, le vol nuptial de la reine, la toilette et la garde de la ruche ; l'industrie remarquable des fourmis, l'élevage des pucerons comme vaches laitières, le soin des larves, la guerre et l'esclavage dans certaines variétés.

Un film sur la vie des abeilles et des projections ont illustré cette très instructive et attrayante causerie.

LA VIE ARTISTIQUE

DANS LES CONCERTS

Les 16 et 18 décembre, au *Concert Classique* et au *Concert Moderne*, se firent longuement acclamer M. Albert Spalding, violoniste, et M. Ricardo Vinès, pianiste.

En écoutant M. Albert Spalding, il est difficile de ne pas songer à Kubelik. Pareil rapprochement, croyez-le bien, n'est pas pour diminuer en quoi que ce soit le mérite de M. Spalding, qui est éclatant ; mais pour constater uniquement que, par la sûreté de la technique, la splendeur du mécanisme, la magnificence de la virtuosité, l'autorité du coup d'archet, le souci de la délicatesse n'excluant pas une certaine grâce dans le figelage, le rendu du détail et la belle simplicité du jeu qui est la marque des forts, cet artiste de haute classe s'apparente à Kubelik, assurément plus et mieux que tant d'autres exécutants qui, parce qu'ils ont des attitudes étudiées, s'agitent, se démènent, font parler d'eux à tous propos et hors de propos, se figurent être des maîtres en l'art de triturer, faire vibrer et chanter les cordes.

Dans le *Concerto pour violon et orchestre* de Tchaïkowsky, concerto dont les exquisités de la musicalité font oublier les longueurs ; dans le *Nocturne en Sol* de Chopin-Spalding ; dans la *Valse en La* de Brahms ; dans le *Chant du Soir* de Schumann ; dans l'*Allegretto* de Paganini, M. Albert Spalding, sans exagération de son, sans recherche de l'effet, sans avoir recours à aucun de ces moyens et petits trucs, familiers aux médiocres qui trop souvent en imposent et font illusion, a affirmé extraordinairement sa supériorité et littéralement emballé le public. Le morceau qu'il fut obligé d'exécuter en *Bis*, pour répondre au désir bruyamment manifesté des auditeurs, porta au comble l'enthousiasme général. En réalité un vrai triomphe.

Pour donner une idée de l'impression que nous a laissée M. Ricardo Vinès et en quelque sorte caractériser son genre de talent sur le piano, si nous osions nous servir d'une expression employée lorsqu'il s'agit de peinture, nous dirions que chez ce peu ordinaire artiste du clavier, il y a du miniaturiste.

En jouant le *Concerto en Ut dièse mineur* de Rimsky-Korsakow, la *porte de Bogatyrs de Kiew* de Moussorgsky, *Oiseaux tristes* de Ravel, *Poissons d'or* de Debussy, *Danse du Meunier* (du Tricorne) de M. de Falla et, aussi, une jolie improvisation d'Albenitz, M. Ricardo Vinès, se conformant aux diverses exigences de ces compositions, nous a mis à même d'apprécier et d'admirer les qualités brillantes et d'un prix rare qui lui sont personnelles.

M. Ricardo Vinès a un sentiment exquis de la couleur et particulièrement des teintes atténuées ; il rend avec un art achevé les ténuités, les agilités, les fluidités, les gracilités. Il possède le toucher qui convient aux subtilités et aux raffinements d'un Debussy, aux originalités spirituelle d'un Ravel, et c'est merveille de l'ouïr et de le voir se jouer au milieu des sonorités ouates, comme enveloppées de mystère, où l'idée, échappée des brumes, jette de ci de là de fugitives lueurs irisées. Incomparable est sa façon d'interpréter *Oiseaux tristes* et d'en mettre en relief l'ineffable mélancolie ; adorable sa façon de suivre la pensée de Debussy fuyant dans le sillage des notes, en cette si courte et tant ravissante inspiration portant le titre : *Poissons d'or*.

Mais pourquoi insister sur ces deux pages de préférence à la *Danse du Meunier* ou au remarquable concerto de Rimsky-Korsakow, par exemple ? Mieux vaut ne pas faire de choix. Contentons-nous de joindre notre plus chaleureux bravo aux acclamations sans nombre qui saluèrent M. Ricardo Vinès.

Et réjouissons-nous de l'exceptionnelle bonne fortune qui nous a permis, à deux jours d'intervalle, d'applaudir deux artistes virtuoses de la valeur de MM. Albert Spalding et Ricardo Vinès.

A. C.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHEQUES LEGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, sousigné, le dix-sept novembre mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le vingt-cinq novembre même mois, vol. 204, n^o 4, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. le Comte Robert-Etienne-Mathieu DE VIENNE, propriétaire, demeurant villa Fiorentino, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), a acquis :

De M. Georges-Pierre LETONDEUR, propriétaire, et M^{me} Augustine ALEXANDRE, son épouse, demeurant ensemble, villa Luciole, n^o 1, rue des Giroflées, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco) ;

Une propriété située à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), quartier de Saint-Roman, consistant en un terrain planté de citronniers, oranges et vignes, d'une superficie de mille deux cent soixante-huit mètres carrés, portée au plan cadastral de Monaco sous partie du n^o 228 de la section E, confinant, dans son ensemble : vers le nord, propriété de M. le Comte de Vienne, acquéreur ; vers le midi et le couchant, un chemin dit descente de Saint-Roman, commun entre la parcelle vendue, M^{me} Villanova, née Crovetto, et la Société des Bains de Mer et sur lequel la propriété vendue prend son accès ; et, vers le levant, la Société des Bains de Mer (Source Marie).

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quatre cent dix-huit mille huit cents francs, ci 418.800 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la propriété vendue, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-quatre décembre mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

AGENCE GÉNÉRALE DE MONACO
14, rue Grimaldi, Monaco

Société en nom collectif

Par acte en date du 5 décembre 1925, enregistré, il est formé entre : 1^o MM. P. ANDRÉ, C. GRENOUIL-
LER, J. CAZES et E. CAZES, propriétaires de l'Agence Générale de Monaco, 14, rue Grimaldi, à Monaco ; et 2^o M. VUATRIN Gabriel, entrepreneur, demeurant à Reims (Marne), 40, rue Henri IV, une Société en nom collectif ayant pour but l'exploitation d'un fonds de commerce d'Agence de locations, ventes et achats d'immeubles et fonds de commerce et la création de toutes succursales, la dite agence sise à Monaco, 14, rue Grimaldi, et connue sous le nom d'Agence Générale de Monaco.

La durée de la Société est fixée à cinq années à dater du 5 décembre 1925.

Le siège de la Société est 14, rue Grimaldi, à Monaco. Il pourra être transféré ailleurs du consentement des associés.

La raison sociale sera : *André, Grenouiller, Cazes père et fils et Vuatrin.*

Chacun des associés ayant les mêmes droits pourra signer par procuration de l'Agence Générale de Monaco, mais seulement pour les affaires intéressant uniquement la Société.

MM. André, Grenouiller, Cazes père et fils apportent à la Société l'Agence Générale de Monaco et la succursale existante, le tout évalué à la somme de..... 290.000 fr.

M. Vuatrin apporte à la Société une somme de..... 80.000 fr.

Le capital social est ainsi porté à la somme de..... 370.000 fr.

L'acte d'association est déposé conformément à la loi.

Signé : P. ANDRÉ, GRENOUILLER, CAZES père, CAZES fils, VUATRIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Société en nom collectif

(Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le seize décembre mil neuf cent vingt-cinq ;

M. Mathieu DISTANTI, commerçant, demeurant à Monaco, rue Sainte-Suzanne, n° 5 ;

Et M. Eugène-Marius BONNARDEAU, employé de commerce, demeurant également à Monaco, 5, rue Sainte-Suzanne ;

Ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation en commun du fonds de commerce d'huiles, vins, liqueurs, savon, café et autres articles ayant trait à l'alimentation, sis à Monaco, rue Sainte-Suzanne, n° 5.

Cette Société est faite pour une durée de cinq années, à compter du premier janvier mil neuf cent vingt-six.

Le siège social sera à Monaco, rue Sainte-Suzanne, n° 5.

La raison et la signature sociale seront *Distanti et Bonnardeau.*

Les affaires de la Société seront gérées et administrées par les deux associés qui auront chacun la signature sociale, mais ils ne pourront en faire usage que pour les affaires de la Société.

Un extrait du dit acte a été déposé, ce jour, au Greffe du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté, pour être transcrit et affiché conformément à la loi.

Monaco, le 24 décembre 1925.

(Signé :) A. SETTIMO.

MODERN'AGENCE

6, avenue de la Gare, Monaco

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 27 novembre 1925, enregistré, M. Jean GIORSETTI a vendu à M. Michel CROTTO, demeurant rue des Orchidées, à Monte-Carlo, le fonds de commerce de bar-buvette, connu sous le nom de *Bar Marabout*, qu'il exploitait 14, avenue Castellaretto, à Monaco.

Les oppositions devront être faites à Modern'Agence, dans les dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

MODERN'AGENCE

6, avenue de la Gare, Monaco

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 27 novembre 1925, enregistré, M. Jean BRICO a vendu à M. Alphonse DE GIULIANO, demeurant à Monaco, rue Comte-Félix-Gastaldi, n° 17, le fonds de commerce de bar-buvette, connu sous le nom de *Bar Jeannot*, qu'il exploitait 22, rue Basse, à Monaco.

Les oppositions devront être faites à Modern'Agence, dans les dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, le dix décembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, M. Alphonse DE MANS,

propriétaire, demeurant villa Saint-Antonin, quartier des Vespins, à Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes), a acquis de M. Charles HAUG, commerçant, demeurant 39, Boblingerstrasse, à Stuttgart (Allemagne), ancien boulanger à Monaco, un fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, dénommé *Boulangerie-Pâtisserie Suisse-Anglaise*, exploité rue Grimaldi, n° 20, quartier de la Condamine, à Monaco, avec succursale boulevard du Nord, à Monte-Carlo, dans un local dépendant de la villa Lamartine, appartenant à M. Vandaele.

Les créanciers de M. Charles Haug et de M. Henri Haug, son frère, en son vivant aussi boulanger à Monaco, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le vingt-quatre décembre mil neuf cent vingt-cinq.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, le douze décembre mil neuf cent vingt-cinq ;

M. François PISSARELLO, commis-greffier au Greffe Général de la Principauté de Monaco ;

Agissant en qualité de curateur à la succession vacante de M^{me} Rose ALZIEUX, en son vivant logeuse en garni, veuve de M. Jacques AMIEL, demeurant à Monaco, quartier de Monte-Carlo, villa du Rocher, passage Grana ;

A vendu :

A M. Robert PICK, propriétaire, demeurant à Monaco, section de Monte-Carlo, quartier des Bas-Moulins, villa Pick ;

Le fonds de commerce de garni avec pension, que la dite dame Amiel exploitait de son vivant, à Monte-Carlo, villa du Rocher, passage Grana.

Avis est donné aux créanciers de M^{me} veuve Amiel, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, entre les mains de M. Pissarello, susnommé, sous peine de déchéance.

Monaco, le 24 décembre 1925.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, le dix décembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, M. Antoine-Jean-Baptiste PERSENDA, boulanger, demeurant villa Lamartine, 19, boulevard du Nord, à Monte-Carlo, a acquis de M. Alphonse DE MANS, propriétaire, demeurant villa Saint-Antonin, quartier des Vespins, à Saint-Laurent-du-Var, un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, café, thé et chocolat, à l'exclusion de toutes liqueurs, exploité boulevard du Nord, à Monte-Carlo, dans un local dépendant de la villa Lamartine, appartenant à M. Vandaele.

Les créanciers de M. de Mans, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le vingt-quatre décembre mil neuf cent vingt-cinq.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e Gabriel VIALON,
huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
7, place d'Armes.

Vente de Mobilier

Samedi 2 janvier 1926, à dix heures du matin, au rez-de-chaussée de la villa Carmen, à l'angle de l'avenue Roqueville et de la rue Bel-Respiro, il sera procédé, par l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et effets mobiliers, tels que chambre à coucher platane, chambre pitchpin, salle à manger Henri II en noyer, canapés, fourneaux à gaz, glaces, matériel de cuisine, rideaux et objets divers.

Au comptant. 5 % en sus des enchères.

L'Huissier : G. VIALON.

Deuxième Avis

M^{me} BONO Madeleine a vendu à M. ALLARIA Auguste, un équipage portant n° 86.

Opposition, s'il y a lieu, entre les mains de M. J. Fissore, 14, rue Emile-de-Loth.

Etudes de M^{es} MOUCHET et LAINÉ, notaires à Paris.

Deuxième Insertion.

I. — Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M^{es} Mouchet et Lainé, notaires à Paris, le 20 novembre 1925, portant la mention : Enregistré à Paris, 15^{me} notaire, le 28 novembre 1925, folio 70, case 1, volume A. 27, reçu 16.542 fr. 48, signé d'Arbaumont ;

A la requête de :

1^o M. René-Emile RADIGUET, négociant, demeurant à Paris, boulevard de Sébastopol, n° 50 ;

2^o Et M^{me} Léonie-Charlotte PREVOST, sans profession, demeurant à Paris, boulevard Richard-Lenoir, n° 52, divorcée de M. René-Emile Radiguet ;

Il a été adjugé, à titre de licitation faisant cesser l'indivision, à M^{me} PREVOST, susnommée,

le Fonds de Commerce de

FABRICATION et VENTE
de tous

ARTICLES DE BONNETERIE

(tricot de luxe, laine et soie, sweaters, costumes, robes, capes et manteaux) et tous articles s'y rattachant, exploité à Paris, boulevard de Sébastopol, n° 50, sous le nom *René Radiguet*, avec les succursales de vente en dépendant, sises : 1^o à BIARRITZ (Basses-Pyrénées), avenue de Verdun, chalet La Chaumière ; 2^o à CANNES (Alpes-Maritimes), Cercle Nautique, promenade de la Croisette ; 3^o à DINARD (Ile-et-Vilaine), à l'angle du boulevard du Président-Wilson et de la rue du Casino ; 4^o au TOUQUET PARIS-PLAGE (Pas-de-Calais), rue Saint-Jean, n° 57 ; 5^o à LA BAULE (Loire-Inférieure), esplanade du Casino de La Baule ; 6^o et à MONTE-CARLO (Principauté de Monaco), avenue de la Madone.

Le dit fonds de commerce, immatriculé au nom de M. Radiguet au registre du Commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de la Seine sous le n° 57622 et comprenant : l'enseigne et le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit aux baux des lieux où il est exploité et de ses succursales, et les matériel et marchandises en dépendant.

II. — Et suivant procès-verbal dressé par M^{es} Mouchet et Lainé, notaires à Paris, le 27 novembre 1925, portant la mention suivante : Enregistré à Paris, le 28 novembre 1925, 15^{me} notaire, folio 71, case 1, volume A. 27, reçu 5.815 fr. 41, signé d'Arbaumont, il a été fait dépôt à M^e Mouchet de l'état estimatif des matériel et marchandises dépendant du dit fonds de commerce et qui ont été repris en sus de son prix par M^{me} Prevost.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion, et seront reçues par l'étude de M^e Mouchet, notaire, demeurant à Paris, rue Meyerbeer, n° 2.

La présente insertion a été faite en renouvellement de celle parue dans le même journal à la date du 10 décembre 1925.

Pour deuxième insertion :
André MOUCHET.

Société Nouvelle Monégasque du Grand Hôtel et Continental à Monte-Carlo

Siège social : Rue de la Scala, Monte-Carlo

Avis

Les Actionnaires de la Société Nouvelle Monégasque du Grand Hôtel et Continental de Monte-Carlo sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, pour le mardi 29 décembre 1925, à 10 heures du matin, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

« Reddition des comptes des liquidateurs et quitus à « donner de leur gestion. »

Les Liquidateurs : Georges FILHARD,
Innocent ROUDEN,
Herman BECK.

Il faut absolument lire les *Annales* de cette semaine, car, pour 1 franc, elles vous apportent des pages savoureuses : Clémenceau en Vendée, par André Lang ; Comment je suis devenu champion, par Lucien Gaudin ; Une lettre inédite de Hugo, commentée par E. Gachot ; l'Almanach de mon Quartier, par René Benjamin ; sur le Carreau du Temple, par André Rigaud ; de la critique littéraire, dramatique, musicale ; des propos sur les sciences, les sports, la situation politique, etc., et la suite du roman *Micheline et l'Amour*

Le Gérant, L. AUREGLIA. — Imprimerie de Monaco, 1925.